

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cadarache-plutonium>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cadarache : Incident sur l'installation nucléaire ATPu**

6 octobre 2009

France : Cadarache : Incident sur l'installation nucléaire ATPu

Le 6 octobre 2009, le CEA Cadarache a informé l'ASN de la sous-évaluation des dépôts de plutonium dans les boîtes à gants de l'installation ATPu. Évalués à environ 8 kg pendant la période d'exploitation de l'installation, le CEA estime que la quantité totale pourrait s'élever, en réalité, à près de 39 kg.

Cette affaire a fait l'objet d'une action en justice du Réseau "Sortir du nucléaire" :
<https://www.sortirdunucleaire.org/CEA-Cadarache-plutonium>

Ce que dit le CEA :

Anomalie dans l'Atelier de Technologie du Plutonium de Cadarache

Cadarache, le 07/10/2009

Le 6 octobre 2009, le CEA a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un écart d'évaluation de la rétention de matières nucléaires constaté lors des opérations d'assainissement en cours de l'ATPu* de Cadarache.

Il s'agit d'une rétention progressive de matières intervenue durant les années d'exploitation de cet atelier.

La rétention consiste en des dépôts de matière situés à des emplacements des boîtes à gants**, inaccessibles à un nettoyage poussé et à l'examen visuel. La phase actuelle de démontage des appareillages concernés a permis d'accéder à ces dépôts.

L'écart constaté n'a pas entraîné de dépassement des valeurs limites de sûreté. Il n'y a aucune conséquence pour le personnel et l'environnement. Il a été proposé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un classement au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES) qui en compte 7.

* L'Atelier de Technologie du Plutonium, opéré par AREVA-NC depuis 1991, est une installation qui a démarré en 1964. A l'arrêt depuis Juin 2008, elle est depuis cette date en phase active d'assainissement.

** Une boîte à gants est une enceinte étanche qui constitue une barrière entre les matières nucléaires et les opérateurs. Des gants sont reliés de façon étanche aux parois pour permettre de manipuler les objets situés dans la boîte.

<https://www.cad.cea.fr/fr/actualite/presse/pdf/ke081009.pdf>

Ce que dit l'ASN :

Incident sur l'installation nucléaire ATPu (CEA de Cadarache) : l'ASN classe au niveau 2, dresse procès-verbal et suspend les opérations de démantèlement

Paris, le 16 octobre 2009

L'Autorité de sûreté nucléaire a classé le 12 octobre 2009, au niveau 2 de l'échelle internationale de gravité des événements nucléaires (échelle INES) qui en comporte 7, l'incident déclaré par le CEA le 6 octobre 2009, sur l'installation nucléaire ATPu (Atelier de Technologie du Plutonium), du site CEA de Cadarache. L'ATPu est une installation dont le titulaire de l'autorisation est le CEA et qui est exploitée par AREVA.

Le CEA Cadarache a informé l'ASN de la sous-évaluation des dépôts de plutonium dans les boîtes à gants de l'installation. Evalués à environ 8kg pendant la période d'exploitation de l'installation, les dépôts récupérés à ce jour sont, selon le CEA, de l'ordre de 22kg et le CEA estime que la quantité totale pourrait s'élever à près de 39kg.

La division de Marseille de l'ASN a procédé à une inspection sur l'ATPu le vendredi 9 octobre afin d'analyser cet incident. Cette inspection a permis de confirmer que le CEA avait connaissance de l'incident depuis le mois de juin 2009.

L'ASN a demandé une expertise de la situation à l'IRSN, son appui technique qui lui a rendu son avis ce jour.

L'ASN par décision du collège n° 2009-160 prise le 14 octobre 2009 a suspendu les opérations de démantèlement dans l'installation et a soumis leur reprise à son accord préalable.

L'incident n'a eu aucune conséquence. Toutefois, la sous-estimation de la quantité de plutonium a conduit à réduire fortement les marges de sécurité prévues à la conception pour prévenir un accident de criticité dont les conséquences potentielles pour les travailleurs peuvent être importantes.

L'ASN considère que l'absence de détection de cette sous-estimation pendant la période d'exploitation de l'installation, ainsi que la déclaration tardive de cet événement à l'ASN, révèlent une lacune dans la culture de sûreté de l'exploitant et de l'opérateur industriel de l'installation. En conséquence, l'ASN a classé cet événement au niveau 2 de l'échelle INES, qui en compte 7.

L'ASN a dressé un procès-verbal à l'exploitant pour non respect des modalités de déclaration prévues par la réglementation.

L'ATPu est une installation actuellement en démantèlement. Elle a eu pour activité principale pendant 40 ans la production de combustible MOX pour des réacteurs nucléaires. Le décret du 6 mars 2009 a autorisé la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement de l'ATPu et l'exploitant a, depuis cette date, démarré les opérations correspondantes en vue d'aboutir au déclassement de l'installation. Le démantèlement avait été précédé d'une évacuation des rebuts de fabrication issus des activités passées de l'installation. Cette évacuation s'est achevée en juin 2008, conformément à une décision de l'ASN.

<https://www.asn.fr/layout/set/print/Informer/Actualites/Incident-de-niveau-2-sur-l-installation-nucleaire-ATPu-site-CEA-de-Cadarache>